



## **COMMUNE DU GRAND-SACONNEX**

### **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 7 mai 2007**

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du 16 avril 2007
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des Commissions :
  - 4.1 Rapport de la Commission des finances relatif aux comptes 2006.
  - 4.2 Rapport de la Commission ad hoc Pommier concernant le coût de construction des équipements publics communaux du Pommier.
  - 4.3 Rapport de la Commission de l'environnement sur le bilan énergétique des bâtiments communaux.
  - 4.4 Rapport de la Commission ad hoc du personnel concernant les modifications du Statut du personnel communal.
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2006 de la Fondation "Les Aînés".
  - 5.2 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2006 de l'Association EMS Résidence de Saconnay.
  - 5.3 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2006 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement.
  - 5.4 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2006 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance.
  - 5.5 Approbation des crédits supplémentaires de fonctionnement 2006.
  - 5.6 Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2006.
  - 5.7 Modification du Règlement du Fonds de décoration communal.
  - 5.8 Modification du Statut du personnel communal.
6. Propositions du Conseil administratif :
7. Palais des expositions, grands travaux secteur aéroport et route des Nations.
8. Campagne du Pommier.
9. Agenda 21.

10. Questions :
    - 10.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal.
    - 10.2 Questions des Conseillers municipaux.
  11. Propositions des Conseillers municipaux :
  12. Motions.
  13. Résolutions.
  14. Communications et divers.
  15. Questions du public.
- Huis clos :
16. Naturalisations : 8 dossiers.
  17. Approbation par la Commission ad hoc « Agenda 21 » des procès-verbaux des 16 janvier, 13 mars et 20 mars 2007.
  18. Approbation par la Commission des bâtiments et emplacements communaux du procès-verbal du 12 mars 2007.

\* \* \*

PRESENCES

Mmes et MM. Loly BOLAY (PS) - Michel BOURQUIN (RAD)- Laurence BURKHALTER (GAG) - Jean-Marc COMTE (PDC) - Jean-Claude CUDRE (IND) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT, Président (VERTS) - Jean-Bernard ERNI (LIB) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, Vice-président (LIB) - Josette GARBANI (VERTS) - Michèle GAUTHIER (GAG) – Stéphane GAVILLET (GAG) - Catherine JEANDET (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET, (IND) – Doris MOTTET (RAD) - Magali ORSINI (IND) – Michel POMATTO (PS) - Eric PORTIER (GAG) – Véronique REICH (LIB) - Eric STEINER, Secrétaire (RAD).

Conseil administratif :

M. Arthur PLEE, Maire  
 Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative  
 M. Pierre GARDET, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
 M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique  
 Mme Véronique CATILLAZ, procès-verbaliste

\* \* \*

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, le Président propose d'ajouter le point 4.5 – Rapport d'information des délégués auprès du Football-Club Grand-Saconnex.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 AVRIL 2007**

Page 587 : M. POMATTO indique qu'il a constaté le mauvais état des arbres à Morillon-Parc et non pas au parc du Château comme mentionné dans le procès-verbal. Il avait également précisé que la régie LIVIT gèrait cette parcelle.

Page 587 : Concernant l'intervention de M. DETRAZ relative à l'allée du Château, Mme MAMIN-TISSOT aimerait savoir si c'est l'arrosage ou les cuvettes qui ont été oubliées.

M. DETRAZ confirme que les cuvettes existent bien mais que l'arrosage semble avoir été oublié.

**Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres, moins 1 abstention.**

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président félicite les trois élus qui siégeront au Conseil administratif pour la législature 2007-2011. Il exprime également sa solidarité face aux quatre autres candidats.

Au nom du bureau, il tient à remercier les élus qui siègent pour la dernière fois, soit : Mme GAUTHIER, Mme GARBANI, Mme ORSINI, Mme REICH et M. GAVILLET. Il est conscient de l'importance de l'engagement qu'il faut pour siéger dans un Conseil municipal et aimerait leur rendre hommage ce soir.

Il remercie également M. GARDET pour tout ce qu'il a fait pour la commune durant les nombreuses années où il a siégé au sein du Conseil municipal et pendant les 8 ans au sein du Conseil administratif.

Représentation :

25 avril : Inauguration de la crèche du Pommier.

**3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Informations de M. PLEE :

- Course pédestre de Bernex, samedi 21 avril 2007 : M. PLEE montre à l'écran quelques photos de MM. ECKERT, EYA NCHAMA, FAVRE et STEINER qui ont participé à cette course et les félicite pour leur 4<sup>e</sup> place.

Déprédations : Avec les beaux jours, les tags ont réapparu sur plusieurs bâtiments communaux, notamment à l'école de la Place et à la Ferme Sarasin, ainsi qu'au Pommier sur les gradins.

De plus, des bouteilles cassées ont été retrouvées ce matin dans le parking et sur la place de jeux à l'arrière de l'école de la Place.

Informations de Mme BÖHLER :

- 12 bancs ont été installés dernièrement sur la commune, dont les emplacements ont été choisis par Equiterre et approuvés par la Commission sociale. Un dernier banc sera encore installé à la route de Ferney une fois que le chantier sera terminé. Les deuxième et troisième volets de cette étude concernant les accès et les obstacles seront étudiés prochainement.
- En septembre 2006, un courrier du Département annonçait que la FSASD allait déménager et que seul l'Hospice général resterait dans les locaux du CASS. Aujourd'hui, elle est heureuse d'annoncer qu'elle a reçu un courrier qui indique « *qu'aucun changement n'interviendra au niveau des prestations de l'Hospice général ou de la FSASD, qui continueront d'être octroyées aux clients de la commune. Aussi longtemps que la loi sur les CASS du 21 septembre 2001 ne sera pas abrogée, les communes continueront à mettre à disposition des locaux et à toucher des subventions cantonales. De ce fait, rien ne change pour les années 2007 et 2008.* »
- La communauté de Taizé (groupe de jeunes chrétiens) viendra au Grand-Saconnex du 28 décembre 2007 au 2 janvier 2008 et sera basée essentiellement à Palexpo. Elle sera en contact avec les différents centres d'hébergement et églises de la commune. Cette communauté recherche également des lits pour les 30'000 jeunes qui séjourneront à Genève et dans la région aux dates précitées.

Informations de M. GARDET :

Néant.

**4. RAPPORTS DES COMMISSIONS****4.1 Rapport de la Commission des finances concernant les comptes 2006.**

M. ECKERT cède la présidence à M. FAVRE.

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

M. FAVRE ouvre la discussion.

M. ECKERT, en tant que membre des Verts, aimerait faire quelques remarques :

Afin de pouvoir équilibrer les comptes, il a fallu réaliser un certain nombre d'économies tant sur les comptes 2006 que sur le budget 2007. Ces économies ne sont pas forcément pérennes, notamment sur l'entretien qui risque de se répercuter sur les années futures.

Il rappelle que le budget 2007 montre un déficit d'environ 1,5 millions de francs et des mesures devront être prises. Certaines pistes peuvent être suivies, comme l'optimisation du fonctionnement de l'administration, les énergies, des coupes dans certaines prestations non-sociales, la décoration ainsi que dans les investissements.

Il a également suivi les débats du Grand Conseil vendredi dernier et a relevé la motion du parti socialiste concernant la répartition intercommunale. Certaines communes ne savent plus quoi faire de leur argent alors que d'autres ont de la peine à surnager. Cette motion a été acceptée et renvoyée en Commission. Il y aura donc peut-être une nouvelle répartition de la péréquation intercommunale.

Il semblerait qu'il y ait également des discussions entre l'Etat et l'ACG suite au report de charges de l'Etat sur les communes pour tenter de revoir cette répartition, le gros problème étant la Ville de Genève qui risque de pâtir de cette révision.

Il rappelle encore que le Conseil municipal avait déposé une résolution au Conseil d'Etat suite au budget déficitaire 2007 et à sa connaissance, il n'y a pas été répondu.

Mme BÖHLER le confirme, ainsi que le fait que l'ACG se penche sur le problème de la péréquation intercommunale. C'est un énorme dossier extrêmement compliqué. Dès le 1<sup>er</sup> juin, il est prévu que tous les magistrats qui le souhaitent pourront participer à des réunions à ce sujet mais une solution ne sera probablement pas trouvée avant 2009. La part privilégiée de la Ville de Genève pose effectivement un problème.

Mme BOLAY relève que les comptes 2006 sont bons. Le parti socialiste n'avait pas voté la résolution, dans la mesure où il était confiant que la population du Pommier se ferait sentir positivement. Cela s'est révélé juste et elle imagine bien que les comptes 2007 seront de la même nature.

Elle précise que le Grand-Conseil a voté la création d'une constituante, ce qui veut dire que l'Etat de Genève a la volonté de regarder de très près les compétences entre les communes et le canton. Elle pense que cette constituante aboutira à des solutions par rapport à ces compétences et parviendra à les équilibrer.

M. MARGUET, en sa qualité de Président de la Commission des finances, aimerait remercier tous les Commissaires et plus particulièrement le rapporteur, ainsi que le service de la comptabilité, l'ancien Directeur administratif, le Directeur technique, le Secrétaire général et la secrétaire du Conseil municipal. En finalité, il remercie le Conseil administratif pour sa bonne collaboration durant ses quatre années de Présidence.

La parole n'étant plus demandée, M. FAVRE met le rapport au vote.

**Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres.**

M. FAVRE rend la présidence à M. ECKERT.

4.2 Rapport de la Commission ad hoc Pommier concernant le coût de construction des équipements publics communaux du Pommier.

M. POMATTO donne lecture de son rapport.

M. POMATTO précise que tous les crédits complémentaires votés correspondent à des prestations supplémentaires.

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote ce rapport.

**Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres.**

4.3 Rapport de la Commission de l'environnement sur le bilan énergétique des bâtiments communaux.

Mme REICH donne lecture de son rapport.

Mme REICH ajoute que les différents rapports sur les bâtiments dans le cadre de l'audit énergétique étaient extrêmement complets et détaillés et permettront une réalisation rapide des travaux préconisés.

Le Président ouvre la discussion.

M. PLEE relève qu'un gros travail attend le Service technique notamment pour faire le point sur ce qui a déjà été réalisé pour obtenir le label « Cité de l'énergie ». Il ne manquera pas de convoquer la Commission de l'environnement en temps voulu.

M. PORTIER propose d'envoyer également ce dossier à la Commission des bâtiments et emplacements communaux.

M. PLEE tient volontiers à la disposition des Commissaires les rapports établis sur les bâtiments qui ont fait l'objet de l'audit.

M. MARGUET soutient la demande de M. PORTIER, notamment pour le Stade du Blanché. En effet, la Commission des bâtiments s'est interrogée sur l'opportunité d'effectuer des travaux en raison de la vétusté des installations.

M. PLEE relève qu'il est bien clair que la commune ne va pas se lancer dans n'importe quels travaux concernant ce stade.

La parole n'étant plus demandée, le Président met ce rapport au vote.

**Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

#### 4.4 Rapport de la Commission ad hoc du personnel concernant les modifications du Statut du personnel communal.

Mme JEANDET donne lecture de son rapport.

Mme JEANDET ajoute que le Statut a été rédigé avec l'écriture épiciène. Au niveau des avancées sociales, il est à noter que les vacances ont passé de 22 à 25 jours et les congés spéciaux ont passé, en cas de naissance, de 2 à 5 jours et en cas de décès, de 3 à 5 jours.

Concernant la Commission du personnel, si elle devait être intégrée dans le Statut, sa constitution serait du ressort de l'employeur avec des élections tous les quatre ans. Ces contraintes ont fait pencher la Commission en sa défaveur mais cela n'exclut pas le fait que le personnel puisse constituer lui-même une Commission du personnel s'il le souhaite.

M. ERNI demande si la Commission de préavis du personnel s'est réunie depuis sa constitution.

Mme JEANDET indique qu'à sa connaissance, elle n'a été convoquée qu'une seule fois ces vingt-quatre dernières années.

Une discussion s'instaure concernant l'intégration d'une Commission du personnel dans le Statut et sera reprise lors de la délibération y relative, au point 5.8.

Le Président met au vote ce rapport.

**Celui-ci est approuvé par 20 voix « pour » et 2 abstentions.**

#### 4.5 Rapport d'information des délégués auprès du Football-Club Grand-Saconnex.

M. ECKERT cède la présidence à M. FAVRE.

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. FAVRE rend la présidence à M. ECKERT.

**5. PROJETS DE DELIBERATIONS :**

L'entrée en matière des points 5.1 à 5.6 est acceptée à l'unanimité.

Mme BÖHLER présente et commente l'ensemble des comptes 2006 qui ont été examinés en détail en Commission des finances (*annexes 1 à 11*).

5.1 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2006 de la Fondation "Les Aînés".

M. FAVRE donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2006 de la Fondation "Les Aînés".*

5.2 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2006 de l'Association EMS Résidence de Saconnay.

M. STEINER donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2006 de l'Association EMS "Résidence Saconnay".*

5.3 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2006 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement.

M. FAVRE donner lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2006 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement*

5.4 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2006 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance.

M. STEINER donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 20 voix « pour » et 2 abstentions,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2006 de la Fondation communale pour la Petite Enfance.*

5.5 Approbation des crédits supplémentaires de fonctionnement 2006.

M. FAVRE donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité**

- *d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2006 suivants, pour un montant total de CHF 2'840'717.30 :*

**CONSEIL MUNICIPAL**

|        |  |          |
|--------|--|----------|
| 01.310 | Fournitures de bureau, imprimés, publicité | 927.30   |
| 01.319 | Frais divers                               | 1 354.30 |

**CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRES ET ADJOINTS**

|        |  |          |
|--------|--|----------|
| 02.309 | Autres charges de personnel                | 820.00   |
| 02.310 | Fournitures de bureau, imprimés, publicité | 88.00    |
| 02.318 | Honoraires et prestations de service       | 9 944.85 |

**ADMINISTRATION GENERALE**

|        |  |           |
|--------|--|-----------|
| 05.301 | Traitements du personnel                     | 13 220.30 |
| 05.308 | Personnel intérimaire                        | 66 217.60 |
| 05.309 | Autres charges de personnel                  | 58 834.50 |
| 05.311 | Mobilier, machines, véhicules, matériel      | 5 442.43  |
| 05.312 | Eau, énergie, combustible                    | 8 139.05  |
| 05.316 | Loyers, fermages et redevances d'utilisation | 2 078.60  |
| 05.319 | Frais divers                                 | 5 008.70  |
| 05.320 | Engagements courants                         | 1 681.55  |



**IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF (NON VENTILABLES)**

|        |  |           |
|--------|--|-----------|
| 08.301 | Traitements du personnel                     | 33 302.40 |
| 08.305 | Assurance-maladie et accidents               | 7 074.55  |
| 08.308 | Personnel intérimaire                        | 31 513.65 |
| 08.309 | Autres charges de personnel                  | 4 956.05  |
| 08.310 | Fournitures de bureau, imprimés, publicité   | 4 491.30  |
| 08.314 | Entretien des immeubles par des tiers        | 54 115.24 |
| 08.316 | Loyers, fermages et redevances d'utilisation | 9 322.30  |
| 08.317 | Dédommagements                               | 218.80    |
| 08.319 | Frais divers                                 | 698.75    |
| 08.330 | Patrimoine financier                         | 65.95     |

**DIVERS (NON VENTILABLE)**

|        |                                      |          |
|--------|--------------------------------------|----------|
| 09.307 | Prestations aux pensionnés           | 2 890.45 |
| 09.318 | Honoraires et prestations de service | 3 329.65 |
| 09.319 | Frais divers                         | 709.60   |

**PROTECTION JURIDIQUE**

|        |  |        |
|--------|--|--------|
| 10.310 | Fournitures de bureau, imprimés, publicité | 181.35 |
| 10.318 | Honoraires et prestations de service       | 550.00 |

**SECURITE MUNICIPALE**

|        |   |           |
|--------|---|-----------|
| 11.301 | Traitements du personnel                            | 49 992.25 |
| 11.303 | Assurances sociales                                 | 565.85    |
| 11.305 | Assurance-maladie et accidents                      | 2 829.65  |
| 11.309 | Autres charges de personnel                         | 4 901.95  |
| 11.318 | Honoraires et prestations de service                | 32 536.74 |
| 11.330 | Patrimoine financier                                | 8 880.00  |
| 11.331 | Patrimoine administratif, amortissements ordinaires | 19 996.10 |

**INCENDIE ET SECOURS**

|        |   |           |
|--------|---|-----------|
| 14.316 | Loyers, fermages et redevances d'utilisation        | 169.50    |
| 14.318 | Honoraires et prestations de service                | 10 643.05 |
| 14.319 | Frais divers  | 263.20    |
| 14.331 | Patrimoine administratif, amortissements ordinaires | 47 080.50 |
| 14.352 | Communes  | 552.00    |

**ECOLES PUBLIQUES**

|        |  |           |
|--------|--|-----------|
| 21.313 | Achats de fournitures et de marchandises | 40 664.97 |
| 21.314 | Entretien des immeubles par des tiers    | 83 521.05 |
| 21.318 | Honoraires et prestations de service     | 21 031.74 |

**ENCOURAGEMENT A LA CULTURE**

|        |  |          |
|--------|--|----------|
| 30.310 | Fournitures de bureau, imprimés, publicité   | 426.90   |
| 30.312 | Eau, énergie, combustible                    | 3 129.45 |
| 30.314 | Entretien des immeubles par des tiers        | 432.00   |
| 30.315 | Entretien d'objets mobiliers par des tiers   | 965.90   |
| 30.316 | Loyers, fermages et redevances d'utilisation | 1 552.80 |
| 30.318 | Honoraires et prestations de service         | 303.85   |
| 30.319 | Frais divers                                 | 450.00   |
| 30.352 | Communes                                     | 4 999.00 |

**PARCS ET PROMENADES**

|        |   |            |
|--------|---|------------|
| 33.304 | Caisses de pensions et de prévoyance                | 264.80     |
| 33.305 | Assurance-maladie et accidents                      | 2 424.45   |
| 33.306 | Prestations en nature                               | 2 819.45   |
| 33.309 | Autres charges de personnel                         | 7 958.65   |
| 33.311 | Mobilier, machines, véhicules, matériel             | 2 035.35   |
| 33.312 | Eau, énergie, combustible                           | 1 520.95   |
| 33.317 | Dédommagements                                      | 1 403.00   |
| 33.318 | Honoraires et prestations de service                | 7 112.80   |
| 33.319 | Frais divers  | 541.65     |
| 33.331 | Patrimoine administratif, amortissements ordinaires | 167 235.70 |

**SPORTS**

|        |   |           |
|--------|---|-----------|
| 34.301 | Traitements du personnel                            | 13 898.65 |
| 34.305 | Assurance-maladie et accidents                      | 1 279.90  |
| 34.306 | Prestations en nature                               | 107.60    |
| 34.310 | Fournitures de bureau, imprimés, publicité          | 58.70     |
| 34.316 | Loyers, fermages et redevances d'utilisation        | 175.70    |
| 34.318 | Honoraires et prestations de service                | 47 195.75 |
| 34.331 | Patrimoine administratif, amortissements ordinaires | 26 128.05 |
| 34.365 | Institutions privées                                | 1 189.30  |

**AUTRES LOISIRS**

|        |  |           |
|--------|--|-----------|
| 35.310 | Fournitures de bureau, imprimés, publicité | 590.00    |
| 35.311 | Mobilier, machines, véhicules, matériel    | 176.00    |
| 35.361 | Cantons                                    | 41 123.90 |

**INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE**

|        |  |          |
|--------|--|----------|
| 54.314 | Entretien des immeubles par des tiers      | 4 911.40 |
| 54.315 | Entretien d'objets mobiliers par des tiers | 2 276.40 |

**AIDE SOCIALE**

|        |  |           |
|--------|--|-----------|
| 58.309 | Autres charges de personnel                | 1 337.05  |
| 58.312 | Eau, énergie, combustible                  | 4 715.20  |
| 58.314 | Entretien des immeubles par des tiers      | 20 142.60 |
| 58.315 | Entretien d'objets mobiliers par des tiers | 476.15    |
| 58.318 | Honoraires et prestations de service       | 1 577.50  |
| 58.367 | Etranger                                   | 47 326.00 |

**ROUTES COMMUNALES**

|        |  |           |
|--------|--|-----------|
| 62.306 | Prestations en nature                    | 776.70    |
| 62.311 | Mobilier, machines, véhicules, matériel  | 2 678.55  |
| 62.313 | Achats de fournitures et de marchandises | 6 543.94  |
| 62.318 | Honoraires et prestations de service     | 57 198.00 |
| 62.319 | Frais divers                             | 500.00    |

**TRAFIC REGIONAL**

|        |  |           |
|--------|--|-----------|
| 65.310 | Fournitures de bureau, imprimés, publicité | 5 672.35  |
| 65.312 | Eau, énergie, combustible                  | 8.25      |
| 65.314 | Entretien des immeubles par des tiers      | 31 103.60 |
| 65.364 | Sociétés d'économie mixte                  | 11 406.00 |
| 65.366 | Personnes physiques                        | 4 850.00  |

**APPROVISIONNEMENT EN EAU, PROTECTION ET CORRECTION DES EAUX**

|        |  |        |
|--------|--|--------|
| 71.313 | Achats de fournitures et de marchandises | 449.85 |
|--------|--|--------|

**TRAITEMENT DES DECHETS**

|        |  |           |
|--------|--|-----------|
| 72.316 | Loyers, fermages et redevances d'utilisation | 2 152.00  |
| 72.319 | Frais divers                                 | 15 212.00 |

**CIMETIERES ET CREMATOIRES**

|        |                                      |          |
|--------|--------------------------------------|----------|
| 74.318 | Honoraires et prestations de service | 3 900.55 |
|--------|--------------------------------------|----------|

**AUTRES TACHES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

|        |  |          |
|--------|--|----------|
| 78.311 | Mobilier, machines, véhicules, matériel  | 2 507.10 |
| 78.313 | Achats de fournitures et de marchandises | 807.35   |
| 78.314 | Entretien des immeubles par des tiers    | 222.48   |
| 78.365 | Institutions privées                     | 500.00   |

**IMPOTS**

|        |   |            |
|--------|---|------------|
| 90.310 | Fournitures de bureau, imprimés, publicité      | 1 609.11   |
| 90.330 | Patrimoine financier                            | 329 024.54 |
| 90.346 | Compensation financière aux communes françaises | 531 419.51 |
| 90.351 | Cantons   | 481 951.46 |

**CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX**

|        |                               |            |
|--------|-------------------------------|------------|
| 94.321 | Dettes à court terme          | 61 449.69  |
| 94.322 | Dettes à moyen et long termes | 199 642.45 |

**IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER (IMMEUBLES LOCATIFS ET TERRAINS DE RESERVE**

|        |   |          |
|--------|---|----------|
| 95.311 | Mobilier, machines, véhicules, matériel | 1 154.70 |
| 95.312 | Eau, énergie, combustible               | 3 659.85 |
| 95.314 | Entretien des immeubles par des tiers   | 6 388.20 |
| 95.318 | Honoraires et prestations de service    | 3 891.00 |
| 95.319 | Frais divers                            | 2 969.75 |

- *ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

5.6 Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2006.

M. STEINER donner lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité,**

1. *d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2006,*
2. *d'approuver le compte de fonctionnement 2006 pour un montant de CHF 31'063'251.17 aux charges et de CHF 31'384'439.93 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 321'188.76,*
3. *d'approuver le compte d'investissement 2006 pour un montant de CHF 12'465'733.28 aux dépenses et de CHF 1'934'343.80 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 10'531'389.48,*
4. *d'approuver le financement des investissements nets de CHF 10'531'389.48 par l'autofinancement à raison de CHF 7'497'234.76 au moyen de la somme de CHF 7'176'046.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 321'188.76. Le solde non couvert, au montant de CHF 3'034'154.72, est financé par le recours à l'emprunt,*
5. *d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 321'188.76 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2006.*
6. *d'approuver le bilan au 31 décembre 2006, totalisant à l'actif un montant de CHF 150'002'714.55 qui se compose de :*

|  |                    |
|--|--------------------|
| - Patrimoine financier (natures 10 à 13)     | CHF 35'125'531.15  |
| - Patrimoine administratif (natures 14 à 17) | CHF 114'877'183.40 |

---

Total de l'actif CHF 150'002'714.55

et au passif un montant de CHF 150'002'714.55 qui se compose de :

|   |                   |
|---|-------------------|
| - Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)                 | CHF 3'601'764.27  |
| - Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)                         | CHF 56'909'138.94 |
| - Engagements envers des entités particulières (nature 23)                        | CHF 4'102'883.27  |
| - Provisions (nature 24)  | CHF 4'118'635.00  |
| - Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28) | CHF 5'794'215.95  |
| - Fortune nette (nature 29)   | CHF 75'476'077.12 |

---

Total du passif CHF 150'002'714.55

- Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2006 à CHF 24'904'898.60.

#### 5.7 Modification du Règlement du Fonds de décoration communal.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, M. FAVRE donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité,**

- d'accepter la nouvelle version du règlement du Fonds de décoration communal annexée à la présente délibération.

#### 5.8 Modification du Statut du personnel communal.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme BÖHLER présente à l'écran les modifications principales du Statut (annexe 12). Il s'agissait essentiellement de moderniser et de clarifier ce Statut et non pas d'en effectuer une refonte complète ni de revoir le système salarial ou le statut de fonctionnaire.

Il s'agissait également de rendre ce Statut conforme avec ce qui est pratiqué aujourd'hui, notamment au niveau juridique (accords bilatéraux).

Le Président ouvre la discussion.

M. MARGUET propose de reporter l'approbation du Statut afin que ce dernier soit mis en consultation auprès du personnel de la commune durant 1 mois.

De plus, il demande que la Commission de préavis du personnel soit maintenue et qu'une Commission du personnel soit intégrée dans le Statut.

Art. 13 - Rapports d'évaluation : M. CUDRE rappelle qu'ils doivent être signés par le subordonné et le supérieur hiérarchique. L'employé a le droit de ne pas signer son évaluation. Qu'est-ce qui se passerait alors ?

Mme JEANDET explique que les évaluations doivent effectivement être signées par la personne évaluée et par son supérieur. Toutefois, cela ne signifie pas que l'évalué est d'accord avec son évaluation mais uniquement qu'il en a pris connaissance.

Mme BÖHLER confirme et souligne que le formulaire a été conçu pour que l'employé puisse également s'exprimer.

Mme JEANDET relève également que des règlements spécifiques sont joints au Statut, ce qui permet une souplesse et des adaptations en cas de modification de législation par exemple.

Art. 66 d) - Fonction publique obligatoire : M. CUDRE souhaiterait que ces fonctions soient mentionnées clairement.

Art. 17 – Exercice d'un mandat électif : M. EYA NCHAMA aimerait des précisions, notamment quel niveau de cadres peut être élu au Conseil municipal.

Mme BÖHLER explique qu'il s'agit de ne pas se retrouver dans des situations où il y aurait des conflits d'intérêts. Il manque encore le règlement de cadres et cela pourrait être précisé dans celui-ci.

Mme ORSINI pense que le Statut devrait stipuler qu'en ce qui concerne les cadres, cela sera traité dans un règlement spécifique.

Mme JEANDET partage le point de vue de M. MARGUET sur une consultation du personnel communal. Néanmoins, il était important pour la bonne marche de la commune que ce Statut soit voté encore aujourd'hui. Elle précise que tous les membres de la Commission ont essayé d'être objectifs et de bien prendre en compte la problématique du personnel.

Concernant l'exercice d'un mandat électif, ce point devrait, à son avis, être précisé dans le règlement du Conseil municipal et non pas dans le Statut du personnel.

M. JIMAJA approuve tout ce qui a été dit précédemment. Toutefois, il propose d'ajouter au Statut un article qui permettrait la création d'une Commission du personnel et qui énoncerait l'élaboration d'un règlement qui fixe la composition et l'organisation de ladite Commission.

La teneur de cet article serait : « *Une Commission du personnel, fonctionnant comme organe consultatif, est créée pour toutes les questions présentant un intérêt général pour le personnel. Un règlement fixe la composition et l'organisation de ladite Commission* ».

M. JIMAJA relève que cela permettrait de répondre à la proposition de M. MARGUET, à savoir de renvoyer en consultation le Statut à la Commission du personnel, afin qu'il se prononce et fasse des propositions d'amendements dudit Statut.

Mme BÖHLER rappelle que ce débat a déjà eu lieu en Commission et avait abouti à la conclusion que ce n'était pas à la commune d'imposer cette Commission au personnel. Il est bien clair que si le personnel désire créer une cellule pour discuter de certains problèmes le concernant, le Conseil administratif n'y serait pas du tout opposé mais cette démarche doit être faite par le personnel lui-même.

Mme BOLAY soutient totalement la proposition de M. MARGUET de surseoir au vote afin que ce Statut puisse être mis en consultation auprès du personnel, pour que ce dernier prenne connaissance d'un outil qui le concerne prioritairement. Le parti socialiste soutient également la proposition de M. JIMAJA d'intégrer une Commission du personnel dans ledit Statut.

M. DETRAZ relève que l'ensemble des membres de la Commission ad hoc a considéré que toutes les modifications proposées allaient dans le sens d'une avancée sociale pour le personnel. La seule question encore ouverte était celle concernant la création d'une Commission du personnel, qui a été rejetée par la majorité des membres de la Commission.

Mme BÖHLER confirme qu'aucun acquis n'a été enlevé et que tout a été fait pour améliorer les choses et pour être conforme à la loi.

M. DETRAZ est d'avis d'intégrer un article qui donnerait la possibilité au personnel de créer des groupes de discussion par service plutôt que de créer une Commission pour l'ensemble des services, qui n'ont pas les mêmes problèmes à gérer. Ce n'est pas au patron d'imposer une Commission au personnel mais il faut laisser à ce dernier la liberté d'organiser la structure qu'il désire.

Mme JEANDET relève que si elle n'est pas opposée au principe d'une consultation auprès du personnel, elle pense quand même que cela serait une « pseudo » consultation. En effet, toutes les remarques qu'il pourrait faire devrait être traitées par la nouvelle législature, avec une nouvelle Commission ad hoc. Il est important de pouvoir doter au plus vite la commune d'un Statut qui lui permette de gérer son personnel.

Elle propose de garder la proposition de M. JIMAJA en la modifiant quelque peu, soit : « *Une Commission du personnel peut être créée par les membres du personnel* ». Cela légitimerait la mise en place d'une telle Commission mais sur l'initiative du personnel lui-même.

Mme REICH rappelle qu'un énorme travail a été fait en Commission, qui s'est penchée longuement et de manière détaillée sur tous les articles. La Commission a confirmé la nécessité d'adopter ce nouveau Statut très rapidement. Repartir en consultation auprès du personnel ne ferait que repousser les avancées instaurées pour ce dernier

Un Statut n'est pas un texte définitivement figé et il peut être adapté. Elle trouverait délicat d'introduire un article qui n'a pas la même signification pour tous. Elle propose donc d'adopter le Statut ce soir et de continuer la discussion relative à une Commission du personnel, pour pouvoir y intégrer un article une fois que tout le monde sera au clair.

M. MARGUET maintient sa demande que ce Statut soit mis en consultation auprès du personnel et que soit réintégrée la Commission de préavis du Conseil municipal.

Le Président met au vote la proposition de M. MARGUET, **qui est refusée par 6 voix « pour », 9 voix « contre » et 7 abstentions.**

Le Président met au vote la proposition d'intégrer un nouvel article proposant la création d'une Commission du personnel, dont le texte sera encore à définir.

**Cette proposition est acceptée par 16 voix « pour », 4 voix « contre » et 2 abstentions.**

Concernant le texte de cet article, M. JIMAJA demande une suspension de séance pour pouvoir consulter Mme JEANDET.

Après une interruption de quelques minutes, M. JIMAJA indique qu'il est arrivé à un accord avec Mme JEANDET et propose l'article suivant :

*Art. 86 : « Commission du personnel : Une Commission du personnel, fonctionnant comme organe consultatif, peut être créée par les membres du personnel, pour toutes les questions présentant un intérêt général pour le personnel. Un règlement fixe la composition et l'organisation de ladite Commission ».*

Le Président met au vote cette proposition, qui est acceptée **par 14 voix « pour », 4 voix « contre » et 4 abstentions.**

La proposition de Mme ORSINI de rajouter à l'art. 17 « La situation des cadres est réservée » **est acceptée par 17 voix « pour » et 5 abstentions.**

La proposition de Mme MAMIN-TISSOT de rajouter à l'art. 70 « L'adoption est traitée par analogie » **est acceptée par 17 voix « pour » et 5 abstentions.**

M. STEINER donne lecture de la délibération avec les amendements précités.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**

**décide**

**par 17 voix « pour », 1 voix « contre » et 4 abstentions,**

- *d'accepter la nouvelle version du Statut du personnel communal annexé à la présente délibération, qui s'appliquera dès le 1<sup>er</sup> juin 2007.*

**6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. GARDET aimerait connaître l'avis du Conseil municipal concernant une demande de dérogation relative à la construction de quatre villas, dans le chemin sans issue qui part du chemin Sarasin. En effet, cette dérogation demande un coefficient de 0,31. Le Conseil municipal avait indiqué que le coefficient ne devait pas excéder le 0,3 et il aimerait une confirmation de cette décision.

De son point de vue, si cette dérogation devait être acceptée, cela laisserait la porte ouverte à toutes sortes de demandes.

M. DETRAZ encourage le Conseil administratif et le Conseil municipal à faire respecter le 0,3. De plus, cette décision figure dans le plan directeur communal. Il désire donc vivement que les architectes corrigent leurs plans pour atteindre le 0,30 afin de remplir les exigences de la commune.

M. STEINER pense également qu'il faut refuser toute demande en dessus du 0,30, afin d'éviter leur prolifération.

Mme BOLAY est également de cet avis.

Le Président ne constate aucune opposition à ces avis et pense donc que la réponse est claire.



M. GARDET fera le nécessaire auprès des architectes pour faire modifier ces plans et propose que la Commission d'urbanisme étudie ce dossier lors de sa prochaine séance du 22 mai. Il précise en outre que les riverains ont fait opposition à ce projet.

Mme BOLAY, MM. DETRAZ et STEINER soutiennent ce renvoi en Commission.

**7. PALAIS DES EXPOSITIONS, GRANDS TRAVAUX SECTEUR AEROPORT ET ROUTE DES NATIONS :**

M. GARDET, pour répondre à la demande de M. COMTE, indique qu'une séance « Toutes Commissions Réunies » est prévue le 11 ou 12 juin prochain lors de laquelle le DCTI et l'ingénieur cantonal viendront présenter le projet de la route des Nations. La date définitive sera communiquée au plus vite.

**8. CAMPAGNE DU POMMIER**

M. GARDET informe que lors du débriefing du Salon de l'Automobile, il a eu l'occasion de parler au Commandant de la gendarmerie de certains faits qui se passaient aux abords de l'école du Pommier et du parc du Château. Il a reçu un courrier de M. MOUTINOT ainsi qu'un courrier de M. BEER stipulant les mesures prises avec la gendarmerie et les ASM. Depuis 15 jours, des patrouilles communes sont organisées dans les endroits les plus sensibles de la commune. Depuis ces interventions, aucun souci majeur n'a été constaté.

Il tient à remercier les Conseillers d'Etat ainsi que le Commandant de gendarmerie pour leur précieuse aide.

**9. AGENDA 21**

Mme BÖHLER indique qu'une lettre des mandataires de la « Carte verte » annonce que la commune recevra CHF 10'000.-- de la Confédération, ainsi que CHF 10'000.-- de l'aéroport, CHF 2'000.-- de Palexpo et CHF 5'000.-- des SIG pour financer ladite carte. Les mandataires attendent encore une réponse du Canton. Concernant le financement par les privés, ces derniers sont d'accords de faire de la publicité mais ne veulent pas s'investir plus pour l'instant.

**10. QUESTIONS**

**10.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal.**

Interventions de MM. DETRAZ et JIMAJA concernant les travaux exécutés ou non par le Service des parcs : M. PLEE indique qu'il a pu obtenir un certain nombre de renseignements, qui sont les suivants : Une intervention était planifiée par la commune pour l'ensemble du parc du Château, bien avant la séance du Conseil municipal du 16 avril dernier. MM. DETRAZ et JIMAJA ont effectué leur promenade quelques jours trop tôt ...

Concernant le gui sur les arbres de Morillon-Parc, la commune a écrit aux propriétaires concernés, via la régie compétente, en leur demandant de procéder aux travaux d'entretien nécessaires. Concernant les arbres situés sur le territoire communal, le gui a été enlevé dans le cadre de l'intervention globale au Château.

Concernant le délabrement des sous-bois au Château, il est exact qu'ils méritaient une intervention. Celle-ci était programmée et a eu lieu entre le 27 et le 30 avril. La rocaille sera également débarrassée des feuilles mortes qui l'encombrent prochainement.

Une remise en état des zones de pique-nique est également nécessaire et sera programmée prochainement, dans la limite du budget voté par le Conseil municipal.

Quant à la lignée d'arbres plantée à l'allée du Château, les cuvettes existent bel et bien. Toutefois, ce système n'est plus préconisé de nos jours car le poids de l'eau a tendance à écraser les racines des arbres. La plate-bande doit effectivement être désherbée et ce travail sera effectué par les jobs d'été mis à la disposition du Service des parcs.

Concernant les traces laissées par les véhicules communaux sur la pelouse du parc des Délices, la remarque a été faite le jour même aux employés concernés en leur demandant de rouler précautionneusement sur la pelouse. En ce qui concerne l'esplanade devant le Service technique, elle avait été scarifiée et non pas dégradée.

Les arbres abattus et non remplacés au parc des Délices sont le fait d'une décision prise en toute connaissance de cause pour aérer quelque peu les lieux.

Quant aux souches et branches au parc du Château, elles ont été laissées sur place et même - pour certaines d'entre-elles - amenées, pour permettre un exercice de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, sachant que l'entreprise Orlandini allait intervenir au Château quelques jours plus tard.

M. DETRAZ relève que s'il s'agissait d'une scarification devant l'esplanade du Service technique, ce n'était pas le cas près du puits. Il est bien placé pour savoir faire la différence.

Concernant l'allée d'arbres du Château, même si les cuvettes existent, elles sont sèches. Il faut donc arroser, même si une autre méthode est préconisée.

Il espère simplement qu'il n'aura plus à faire ce genre de remarques.

M. PLEE confirme qu'il a été exigé du Service des parcs un planning d'entretien. Celui-ci tient en 37 points, classés selon les trois critères suivants : Prioritaire – Important – Avenir. Il fera, avec le Secrétaire général et le responsable du Service des parcs, la tournée de tous les points évoqués pour voir ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

Motion écrite du groupe démocrate-chrétien concernant l'accueil des enfants en bas âge : Mme BÖHLER indique que le dossier « familles d'accueil » est actuellement traité par la Commission sociale du Grand Conseil et elle espère vivement que ce dossier aboutira rapidement.

Motion écrite du groupe démocrate-chrétien concernant un document pour les parents sur les différentes lois : Mme BÖHLER annonce que ce document est actuellement à l'imprimerie et que 5000 exemplaires seront distribués dans les boîtes aux lettres.

Questions de M. DETRAZ concernant les hélicoptères : Mme BÖHLER présente le plan des vols des 17 et 18 mars 2007, qui démontre que durant ce week-end, il n'y a jamais eu autant d'hélicoptères à Genève. Rien qu'au mois de mars 2007, l'aviation générale est en augmentation de 31 % par rapport à mars 2006 et le nombre de mouvements d'hélicoptères est en augmentation de 69 %.

L'aviation générale aujourd'hui (avions privés qui transportent des passagers, ne comprenant pas l'aviation commerciale) est en forte augmentation en Amérique du Nord depuis de nombreuses années et ce phénomène atteint maintenant l'Europe.

En effet, les gens en ont assez de devoir enregistrer 3 heures avant de monter dans un avion et ceux qui en ont les moyens s'offrent un avion privé jusqu'à Genève et ensuite un hélicoptère pour les emmener dans les stations de ski.

Elle présente ensuite un plan des vols des 24 et 25 mars 2007 qui montre une nette amélioration bien que la trajectoire de la fameuse « banane » ne soit toujours pas respectée.

Après l'intervention de l'Aéroport, le plan des vols du 14 et 15 avril montre enfin que la trajectoire précitée est respectée.

Elle rappelle l'obligation qu'ont les pilotes d'hélicoptères d'enclencher leur transpondeur depuis avril 2005. L'AIG a également rehaussé l'altitude de survol de la commune, qui est passée de 3000 à 3500 pieds, sauf au-dessus de Palexpo car ils sont en phase d'atterrissage. Il a également créé un nouveau point d'entrée au-dessus de Pregny-Chambésy, afin de diversifier les trajectoires. Toutefois, vu la longue traversée du lac, cette trajectoire ne peut être empruntée que par des hélicoptères « bi-turbines ».

De plus, l'AIG a commencé à interpeller les pilotes d'hélicoptères en infraction. Cette mesure vise à informer le pilote des procédures en vigueur à Genève et à l'inciter à sensibiliser les autres pilotes de sa compagnie sur les nuisances que leurs activités engendrent sur les riverains de l'aéroport.

L'AIG a beaucoup insisté auprès du Président des pilotes d'hélicoptères français, d'où cette nette amélioration. Toutes les procédures sont envoyées à l'OFAC qui a la compétence d'agir sur les hélicoptères immatriculés en Suisse. Pour ceux immatriculés en France, l'OFAC transmet les cas aux Autorités françaises compétentes.

Concernant les contrôleurs aériens, ils sont sensibilisés sur les nuisances créées par les mouvements d'hélicoptères. Dans la mesure où les conditions de sécurité le permettent, il s'agit de préférer les trajectoires qui réduisent autant que possible lesdites nuisances.

M. DETRAZ s'aperçoit que les responsables de l'aéroport tiennent leurs promesses. Toutefois, les graphiques démontrent que les pilotes utilisent encore la tolérance des 500 m. Ces derniers doivent se fier à la connaissance qu'ils ont de la trajectoire idéale et ne pas utiliser cette tolérance. Bien qu'il y ait une nette amélioration, il faut persévérer dans cette lutte contre le bruit, qui devra figurer dans l'Agenda 21.

Motion de M. JIMAJA pour des salles et espaces gérés par la commune en zone « non-fumeur » : Mme BOHLER indique que des mesures sont mises en place et que l'interdiction de fumer sera officielle d'ici la fin de l'été.

Question de Mme MOTTET sur le maintien de la Migros à la place Carantec : M. GARDET a enfin obtenu une information d'un responsable de la Migros, qui lui a assuré que pour le moment, le magasin du Grand-Saconnex ne sera pas fermé, malgré l'arrivée du centre commercial du Pommier. Par contre, la Migros de la Tourelle risque bien de disparaître.

Question de M. PORTIER concernant le nombre de candélabres sur le cheminement Attenville/Giacometti : M. GARDET explique qu'il s'agissait de garder l'harmonie avec le Pommier et le chemin Fr.-Lehmann.

Proposition de M. PORTIER de rétrécir le rond central du giratoire « Hertz » : M. GARDET relève que les bus TPG passent ce giratoire sans difficulté. Le seul problème concerne le camion qui se rend chez Hertz pour charger et décharger des voitures. La maison Hertz doit prochainement déménager du côté du Bois-Brûlé. A son avis, il n'est donc pas nécessaire d'entreprendre des travaux pour modifier ce giratoire.

**10.2 Questions des Conseillers municipaux.**

M. EYA NCHAMA aimerait savoir si les déplacements annuels des Conseillers administratifs favorisent les liens et améliorent les contacts avec le Conseil d'Etat.

M. PLEE répond que le but primordial de ce genre de déplacements est de créer et favoriser les contacts avec les Conseillers d'Etat et les collègues de toutes les autres communes, ne serait-ce que pour évoquer les problèmes communs et de les résoudre.

Mme BÖHLER souligne que cela permet également de voir comment les autres pays gèrent leurs problèmes, de propreté notamment. A Madrid par exemple, la voirie travaille 7 jours sur 7.

M. BOURQUIN demande si la tonte du parc à chiens de la campagne des Marronniers pourrait être introduite dans le planning des jardiniers. Il signale de plus qu'une immense branche est tombée d'un arbre complètement pourri situé dans l'allée des Marronniers.

M. POMATTO remercie le Conseil administratif d'avoir fait le nécessaire concernant les arbres à Morillon-Parc. Il relève que lors de l'orage du 30 avril, une branche est tombée sur le parking et les containers et il serait dommage qu'il y ait un accident dû au mauvais entretien des arbres.

M. DETRAZ aimerait rappeler ses interventions du 21 mars et 24 octobre 2005 concernant la haie « Streuli », ainsi que celle relative à une patrouilleuse scolaire du 12 septembre 2005.

**11. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

M. PORTIER propose de poser des barrières de chantier de 2m. de hauteur le long de la route de Ferney pour empêcher que des personnes mal intentionnées puissent s'enfuir depuis le parc du Château.

M. DETRAZ a remarqué, lors de sa visite au Salon du livre à Palexpo, que des enfants jouaient le long de la barrière du mur de soutènement en dessus du passage des bus. Sur la partie nord du mur côté poste, il y a une engravure permettant l'accès à la valve d'eau pour les pompiers. Plusieurs mètres plus haut, il y a une planche de coffrage pour fermer cet orifice. Cette planche est facilement amovible et il y a un risque important de chute. Il propose au Conseil administratif de faire le nécessaire auprès du propriétaire pour installer une protection adéquate fixe et de faire un curetage sur toute la longueur des branches qui ont poussé depuis 20 ans, ce qui permet aux enfants de grimper et de se retrouver à la verticale du vide.

**12. MOTIONS**

Néant.

**13. RESOLUTIONS**

Néant.

**14. COMMUNICATIONS ET DIVERS :**

M. ECKERT tient à remercier tous ses collègues pour leur participation durant son année de présidence. Il y a trouvé un certain intérêt bien qu'il ne soit pas toujours facile de gérer les séances. Il s'est efforcé d'arrondir les angles et d'obtenir quelques accords.

Il a également constaté que tout ce que l'on peut apprendre dans des cours de gestion du personnel est assez différent de ce qui se passe dans la réalité, où il y a de fortes personnalités.

La question de la confiance est souvent évoquée dans ces cours et il lui semble qu'elle n'a pas été très présente dans cette législature. Il faut absolument communiquer et anticiper. Cette communication est importante et il faudra essayer d'y travailler pour la prochaine législature.

M. PLEE tient également à remercier et à féliciter M. ECKERT pour l'excellente organisation de sa « journée du Président » à Gland. Le choix du lieu était judicieux car en consultant le programme de législature des Autorités de Gland, il a constaté que les deux communes étaient sur la même longueur d'ondes pour tous les problèmes qu'elles rencontrent.

**15. QUESTIONS DU PUBLIC :**

Mme CEVEY demande qui décide des noms de rues sur la Commune.

M. ECKERT répond qu'il s'agit d'une prérogative du Conseil administratif et que toute proposition doit être avalisée par le Conseil d'Etat.

Mme CEVEY propose le nom de Mme ALVES DE SOUSA, qui a habité la Commune et qui a fait don de toutes ses partitions de musique au Conservatoire de Genève.

M. STEINER pense que le meilleur moyen de faire connaître cette proposition est d'écrire directement au Conseil administratif.

Mme CEVEY soutient les propos de M. BOURQUIN concernant les arbres de l'allée des Marronniers. Beaucoup d'enfants, notamment ceux qui se rendent aux cuisines scolaires, empruntent cette allée et elle n'aimerait pas qu'une branche ne tombe sur l'un d'eux.

M. TISSOT regrette que des arbres centenaires aient été coupés à la Campagne du Jonc et que les billes de chênes n'aient pas été utilisées pour limiter l'accès aux véhicules à la campagne. Actuellement il est aisé de se rendre en voiture jusqu'aux barbecues. Il signale de plus que ce lieu est très bruyant pour le voisinage et propose de couper l'éclairage à partir de 22h00 / 22h30.

M. TISSOT propose de créer quelques aménagements simples (parking alterné par exemple), pour limiter la vitesse des véhicules sur le tronçon rectiligne du chemin du Jonc. En effet, beaucoup de véhicules l'empruntent pour éviter les bouchons des chemins Sarasin/Terroux et la zone « 30 km/h » n'est pas respectée. Il n'aimerait pas qu'un jour un enfant soit victime d'un accident.

Huis clos :

**16. NATURALISATIONS :**

7 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres encore présents.  
1 dossier est accepté par 18 voix « pour » et 2 voix « contre ».

**17. APPROBATION PAR LA COMMISSION AD HOC « AGENDA 21 » DES PROCES-VERBAUX DES 16 JANVIER, 13 MARS ET 20 MARS 2007.**

Procès-verbal du 16 janvier 2006 : Approuvé à l'unanimité des membres, moins 1 abstention.

Procès-verbal du 13 mars 2007 : Approuvé à l'unanimité des ayants droit.

Procès-verbal du 20 mars 2007 : Approuvé à l'unanimité des ayants droit moins 1 abstention.

**18. APPROBATION PAR LA COMMISSION DES BATIMENTS ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX DU PROCES-VERBAL DU 12 MARS 2007.**

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des ayants droit.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 00h30.

Le Secrétaire :

E. STEINER

Le Président :

P. ECKERT

# COMPTES 2006 - TABLEAU DES CHARGES

|                          |                                | Budget<br>2006       | Comptes<br>2006      | Ecart             | %           |
|--------------------------|--------------------------------|----------------------|----------------------|-------------------|-------------|
| 30                       | Charges du personnel           | 6'953'270.00         | 7'112'788.19         | 159'518.19        | 2.29        |
| 31                       | Biens, services, marchandises  | 8'112'690.00         | 7'483'397.16         | -629'292.84       | -7.76       |
| 32                       | Intérêts passifs               | 1'255'300.00         | 1'516'606.31         | 261'306.31        | 20.82       |
| 33                       | Amortissements                 | 7'566'100.00         | 7'827'016.49         | 260'916.49        | 3.45        |
| 34                       | Contib. à autres collectivités | 1'411'000.00         | 1'942'419.51         | 531'419.51        | 37.66       |
| 35                       | Dédomm. à autres collect.      | 1'710'800.00         | 2'166'982.46         | 456'182.46        | 26.66       |
| 36                       | Subventions                    | 3'225'400.00         | 3'014'041.45         | -211'358.55       | -6.55       |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b> |                                | <b>30'234'560.00</b> | <b>31'063'251.57</b> | <b>828'691.57</b> | <b>2.74</b> |

# COMPTES 2006 - TABLEAU DES REVENUS

|                               |                            | Budget<br>2006       | Comptes<br>2006      | Ecart               | %            |
|-------------------------------|----------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|--------------|
| 400                           | Revenus impôts PP          | 20'000'000.00        | 20'017'914.70        | 17'914.70           | 0.09         |
| 401                           | Encaiss. impôts PM         | 3'800'000.00         | 3'260'113.69         | -539'886.31         | -14.21       |
| <b>TOTAL ASSIETTE FISCALE</b> |                            | <b>23'800'000.00</b> | <b>23'278'028.39</b> | <b>-521'971.61</b>  | <b>-2.19</b> |
| 406                           | Impôt sur les chiens       | 11'000.00            | 12'054.10            | 1'054.10            | 9.58         |
| 408                           | Fds péréquation financière | 600'000.00           | 919'478.43           | 319'478.43          | 53.25        |
| 409                           | Taxe professionnelle       | 2'700'000.00         | 3'574'899.00         | 874'899.00          | 32.40        |
|                               | Autres revenus             | 3'263'900.00         | 3'599'980.01         | 336'080.01          | 10.30        |
| <b>TOTAL DES REVENUS</b>      |                            | <b>30'374'900.00</b> | <b>31'384'439.93</b> | <b>1'009'539.93</b> | <b>3.32</b>  |



# COMPTES 2006 - BONI

|                   | Budget<br>2006 | Comptes<br>2006 | Ecart        | %    |
|-------------------|----------------|-----------------|--------------|------|
| TOTAL DES CHARGES | 30'234'560.00  | 31'063'251.17   | 828'691.17   | 2.74 |
| TOTAL DES REVENUS | 30'374'900.00  | 31'384'439.93   | 1'009'539.93 | 3.32 |
| BONI              | 140'340.00     | 321'188.76      |              |      |

# EVOLUTION DES COMPTES 2004-2005-2006

|                         | 2'004  | 2'005  | Ecart<br>2004<br>2005 | %   | 2'006  | Ecart<br>2005<br>2006 | %  |
|-------------------------|--------|--------|-----------------------|-----|--------|-----------------------|----|
| Revenus                 | 34'708 | 27'542 | -7'166                | -21 | 31'384 | 3'842                 | 14 |
| Dont impôts P.P.        | 18'153 | 18'185 | 32                    | 0   | 20'018 | 1'833                 | 10 |
| impôts P.M.             | 9'590  | 2'153  | -7'437                | -78 | 3'260  | 1'107                 | 51 |
| autres impôts           | 3'664  | 3'456  | -208                  | -6  | 4'522  | 1'066                 | 31 |
| autres                  | 3'301  | 3'748  | 447                   | 14  | 3'584  | -164                  | -4 |
| Charges                 | 23'708 | 27'320 | 3'612                 | 15  | 31'063 | 3'743                 | 14 |
| Dont personnel          | 5'826  | 6'649  | 823                   | 14  | 7'113  | 464                   | 7  |
| Intérêts dettes         | 660    | 1'219  | 559                   | 85  | 1'517  | 298                   | 24 |
| Dédomag. collect. publ. | 1'302  | 1'507  | 205                   | 16  | 2'167  | 660                   | 44 |
| subventions             | 2'290  | 2'606  | 316                   | 14  | 3'014  | 408                   | 16 |
| amortissements PA       | 5'513  | 6'391  | 878                   | 16  | 7'176  | 785                   | 12 |
| autres                  | 8'117  | 8'948  | 831                   | 10  | 10'076 | 1'128                 | 13 |
| + Boni                  | 11'000 | 222    |                       |     | 321    |                       |    |
| = Autofinancement       | 16'513 | 6'613  |                       |     | 7'497  |                       |    |

# AINES - COMPARAISON 2005-2006

|                            | Fondation<br>2005 | Fondation<br>2006 | Ecart<br>2005-2006 |
|----------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Total des revenus          | 808'862.69        | 814'692.71        | 5'830.02           |
| Total des charges          | 788'110.24        | 807'668.22        | 19'557.98          |
| Résultat d'exploitation    | 20'752.45         | 7'024.49          | -13'727.96         |
| Produits hors exploitation | 20'045.25         | 19'916.75         | -128.50            |
| Boni                       | 40'797.70         | 26'941.24         | -13'856.46         |

|                            | Association<br>2005 | Association<br>2006 | Ecart<br>2005-2006 |
|----------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| Total des revenus          | 6'605'720.52        | 6'582'737.95        | -22'982.57         |
| Total des charges          | 6'817'959.35        | 6'840'265.66        | 22'306.31          |
| Résultat d'exploitation    | -212'238.83         | -257'527.71         | -45'288.88         |
| Produits hors exploitation | 55'219.60           | 67'642.85           | 12'423.25          |
| Charges hors exploitation  | 7'656.24            | 11'093.88           | 3'437.64           |
| Boni / Perte               | -164'675.47         | -200'978.74         | -36'303.27         |
| Occupation moyenne         | 99,2%               | 98,8%               |                    |

# LOGEMENT - COMPARAISON 2005-2006

|                               | Immeuble<br>Sarasin<br>24 logem. | Immeuble<br>Vilbert<br>40 logem. | Immeuble<br>Colombière<br>27 logem. | Immeuble<br>Giacometti<br>29 logem. | Total<br>120 logem. |
|-------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| <b>2005</b>                   |                                  |                                  |                                     |                                     |                     |
| <b>Produits</b>               | 240'168.00                       | 564'557.20                       | 569'237.65                          | 627'913.55                          | 2'001'876.40        |
| <b>Charges</b>                | 134'428.86                       | 575'027.00                       | 424'473.29                          | 535'769.93                          | 1'669'699.08        |
| <b>Attribution provisions</b> | 93'557.45                        | -96'811.07                       | 41'825.50                           | -1'439.15                           | 37'132.73           |
| <b>Amortissements</b>         | 9'620.00                         | 57'800.00                        | 100'000.00                          | 85'250.00                           | 252'670.00          |
| <b>Résultat financier</b>     | 2'561.69                         | 28'541.27                        | 2'938.86                            | 8'332.77                            | 42'374.59           |
|                               |                                  |                                  |                                     | <b>Charges diverses</b>             | 14'745.56           |
|                               |                                  |                                  |                                     | <b>Recettes diverses</b>            | 10'700.48           |
|                               |                                  |                                  |                                     | <b>Résultat net</b>                 | 38'329.51           |
| <b>2006</b>                   |                                  |                                  |                                     |                                     |                     |
| <b>Produits</b>               | 240'656.50                       | 564'720.00                       | 596'832.29                          | 639'718.15                          | 2'041'926.94        |
| <b>Charges</b>                | 142'736.38                       | 709'986.03                       | 431'161.56                          | 506'133.30                          | 1'790'017.27        |
| <b>Attribution provisions</b> | 78'080.50                        | -229'067.97                      | 49'631.81                           | 38'828.05                           | -62'527.61          |
| <b>Amortissements</b>         | 9'620.00                         | 57'800.00                        | 100'000.00                          | 85'250.00                           | 252'670.00          |
| <b>Résultat financier</b>     | 10'219.62                        | 26'001.94                        | 16'038.92                           | 9'506.80                            | 61'767.28           |
|                               |                                  |                                  |                                     | <b>Charges diverses</b>             | 27'360.00           |
|                               |                                  |                                  |                                     | <b>Recettes diverses</b>            | 12'832.80           |
|                               |                                  |                                  |                                     | <b>Résultat net</b>                 | 47'240.08           |

# PETITE ENFANCE - COMPARAISON 2005-2006

|  | 2005               | 2006                 | %     |
|--|--------------------|----------------------|-------|
| Charges d'exploitation La Roulotte         | 1'523'961.45       | 1'668'885.06         | 9.51  |
| Charges d'exploitation Le Pommier          |                    | 593'737.25           |       |
| Revenus d'exploitation La Roulotte         | 683'564.82         | 661'897.28           | -3.17 |
| Revenus d'exploitation Le Pommier          |                    | 214'167.64           |       |
| <b>Résultat d'exploitation La Roulotte</b> | <b>-840'396.63</b> | <b>-1'006'987.78</b> |       |
| <b>Résultat d'exploitation Le Pommier</b>  |                    | <b>-379'569.61</b>   |       |
| Subvention Commune pour La Roulotte        | 862'347.80         | 883'639.15           | 2.47  |
| Subvention Commune pour Le Pommier         |                    | 309'182.45           |       |
| Dotations aux provisions                   | 9'828.00           | -29'911.90           |       |
| <b>Boni / Perte</b>                        | <b>12'123.17</b>   | <b>-163'823.89</b>   |       |

**Exploitation La roulotte: du 01.01.2006 au 31.12.2006**

**Exploitation Le Pommier: du 28.06.2006 au 31.12.2006**

# OPC VALAVRAN - COMPTES 2006

|                   |            |  |
|-------------------|------------|--|
| Recettes diverses | 14'436.05  |  |
| Cotisations       | 192'296.65 | Part Grand-Saconnex = 58'761.40 (30.55%) |
| Total Recettes    | 206'732.70 |  |
| Total Dépenses    | 206'732.70 |  |
| Résultat          | -0.00      |  |

# SIACG - COMPTES 2005

|                   |              |   |
|-------------------|--------------|---|
| Recettes diverses | 516'855.05   |   |
| Cotisations       | 2'983'252.00 | Part Grand-Saconnex = 99'290.00 (3.32%) |
| Total Recettes    | 3'500'107.05 |   |
| Total Dépenses    | 3'493'957.69 |   |
| Résultat          | 6'149.36     |   |

# CIDEC - COMPTES 2005

|                   |              |   |
|-------------------|--------------|---|
| Recettes diverses | 1'136'618.65 |   |
| Cotisations       | 288'269.00   | Part Grand-Saconnex = 3'206.50 (11.12%) |
| Total Recettes    | 1'424'887.65 |   |
| Total Dépenses    | 1'393'906.71 |   |
| Résultat          | 30'980.94    |   |



# GIAP - COMPTES 2005

|                   |               |  |
|-------------------|---------------|--|
| Recettes diverses | 17'646'697.66 |  |
| Cotisations       | 9'225'177.90  | Part Grand-Saconnex = 170'339.00 (1.84%) |
| Total Recettes    | 26'871'875.56 |  |
| Total Dépenses    | 27'609'241.38 |  |
| Résultat          | -737'365.82   |  |

# En général



- « Lifting », modernisation, toilettage
- Pas une refonte complète
- Mise en conformité pratique ↔ statut
- Mise en conformité juridique (par ex. accords bilatéraux)

# En particulier



- Meilleure distinction entre employés (3 ans avant nomination) et fonctionnaires (après nomination, qui intervient normalement après 3 ans)
- Statut de cadre
- Clarification des responsabilités et compétences (engagement, évaluation, licenciement, etc...)
- Distinction entre le changement d'affectation et la promotion (et conditions respectives)
- Clarification des sanctions disciplinaires et des procédures qui s'y rapportent (qui décide, droit de recours, etc...)
- Introduction de la possibilité de faire effectuer une enquête administrative pour les cas les plus graves

# En particulier (suite)



- Mise à jour des dispositions en matière d'assurance-maternité (droit fédéral et cantonal)
- Droit aux vacances : 25 j. (22) et 30 j. (25) dès 57 ans
- Augmentation des jours de congés spéciaux pour naissance (5 j. contre 2 anciennement) et décès du conjoint, père, mère, enfant (5 j. contre 3 anciennement)
- Suppression de certaines dispositions « mystérieuses » (« mise à la retraite pour invalidité »)
- Commission de préavis supprimée